

AFFAIRE N° 4/D.

OBJET - Composition du jury du concours conception-réalisation de la salle de spectacles au Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le 2 SEPTEMBRE prochain à 9 H 30, il sera procédé, au Conseil Général, rue de la Source, au dépouillement du concours pour la réalisation d'une salle de spectacles de MILLE places au Butor à Saint-Denis.

Le règlement de ce concours prévoit la participation au jury pour l'examen des offres, de TROIS Conseillers Municipaux, le Maire étant membre de droit avec voix délibérative.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir désigner TROIS d'entre vous, pour siéger dans ce jury, et vous précise qu'étant absent du Département à cette époque, j'ai demandé à Monsieur Marcel HOARAU de me représenter en tant que Maire.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

" Les Commissions proposent MM. Marc GERARD, Camille BOURHIS, Gilbert GERARD".

Cette proposition EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

Le 8 Septembre 1982